

Séance du Conseil communal du 27 avril 2022

# Résumé des points inscrits à l'ordre du jour



## SEANCE PUBLIQUE

### Informations - Commune - Budget de l'exercice 2022 - Réformation de la tutelle

Le budget de la Ville de Chimay pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil communal le 09 février dernier, a été réformé par la tutelle.

#### **1. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Vente d'un bien communal – Zoning de Baileux / Approbation du principe de vente**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le principe de vente du bien communal sis Commune de Chimay, 5<sup>ème</sup> division BAILEUX Route Charlemagne, cadastrée section A pie de 730f d'une contenance approximative de 28 à 32 ares à délimiter et confirmer par mesurage (sur base du lot n°2 suivant plan de division). La vente de ce bien communal situé dans le zoning industriel de Baileux se fera de gré à gré avec publicité restreinte au profit des riverains intéressés. La valeur vénale du bien expertisé est fixée à 20€/m<sup>2</sup> et la somme obtenue sera utilisée à la gestion foncière de la Ville de Chimay.

#### **2. MARCHES PUBLICS – Fourniture de deux véhicules pour les responsables des services des travaux. Approbation des conditions du marché**

Le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges n° 2022-015 "Fourniture de deux véhicules pour les responsables des services des travaux" établi par le service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 20.661,15 € hors TVA ou 25.000 €, 21% TVA comprise.

Le marché passera par la procédure négociée sans publication préalable. Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 421/74352 (projet n°20220023) du budget extraordinaire 2022 de la Ville de Chimay.

#### **3. MARCHES PUBLICS – Fourniture d'un fourgon pour le service des travaux. Approbation des conditions du marché**

Le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges n° 2022-016 "Fourniture d'un fourgon tôlé pour le service des travaux" établi par le service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 19.834,71 € hors TVA ou 24.000 €, 21% TVA comprise.

Le marché passera par la procédure négociée sans publication préalable. Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 421/74352 du budget extraordinaire 2022 de la Ville de Chimay.

#### **4. MARCHES PUBLICS – Fourniture d'une camionnette plateau pour le service des travaux – Approbation des conditions du marché**

Le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges n° 2022-014 "Fourniture d'une camionnette plateau pour le service travaux" établi par le service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 28.925,62 € hors TVA ou 35.000,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché passera par la procédure négociée sans publication préalable. Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 421/74352 (projet n°20220022) du budget extraordinaire 2022 de la Ville de Chimay et sera financé par prélèvement.

**5. MARCHES PUBLICS – Fourniture et pose de filets d’eau (sur L’Escaillère, Saint-Remy, ...) – Approbation des conditions du marché**

Le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges n° 2022-022 “ Fourniture et pose de filets d’eau (sur L’Escaillère, Saint-Remy, ...)” établi par le service Comptabilité. Le montant estimé s’élève à 196.795,86 € hors TVA ou 238.123,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché passera par la procédure ouverte. Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 421/73160 (projet n°20220017) du budget extraordinaire 2022 de la Ville de Chimay et sera financé par emprunt.

**6. MARCHES PUBLICS – Fourniture de sacs poubelles pour la Ville de Chimay – Approbation des conditions du marché**

Le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges n°2022-017 “Fourniture de sacs poubelles pour la Ville de Chimay” établi par le service Comptabilité. Le montant estimé s’élève à 26.446,28 € hors TVA ou 32.000,00 €, 21% TVA comprise pour 200.000 sacs poubelles jaune de 60 litres et 40.000 sacs poubelles jaunes de 30 litres destinés à la population et 20.000 sacs poubelles blancs de 100 litres destinés aux services communaux.

Le marché passera par la procédure négociée sans publication préalable. Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 876/12402 du budget ordinaire 2022 de la Ville de Chimay.

**7. MARCHES PUBLICS - Travaux de peintures pour l’aménagement intérieur du futur centre administratif de la Place Léopold à Chimay - Approbation des conditions du marché**

Le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges n° 2022-021 “ Travaux de peintures pour l’aménagement intérieur du futur centre administratif de la Place Léopold à Chimay” établi par le service Comptabilité. Le montant estimé s’élève à 50.011,00 € hors TVA ou 60.513,31 €, 21% TVA comprise.

Le marché passera par la procédure négociée sans publication préalable. Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 104/72360 (projet n°20220006) du budget extraordinaire 2022 de la Ville de Chimay et sera financé par emprunt.

**8. MARCHES PUBLICS – Centrale d’achat du Service Public de Wallonie. Nouvelle convention d’adhésion**

La Région wallonne, en qualité de centrale d’achat, passe et conclut différents marchés et accords-cadres de fournitures et de services dans des domaines variés tels que notamment l’informatique, la fourniture de biens meubles tels que des véhicules, des vêtements de travail, du mobilier de bureau, des produits d'entretien, etc. pour ses propres besoins et ceux des bénéficiaires de la centrale d'achat.

De nouvelles règles de fonctionnement étant récemment entrées en vigueur, il revient au Conseil d’approuver la nouvelle adhésion qui lie la Ville de Chimay à la centrale d'achat du SPW pour continuer à bénéficier de ses services.

## **9. AFFAIRES GENERALES – Convention d’occupation locaux Plaine récré’ative de Chimay**

Ocarina est une organisation de jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et active dans l’animation et la formation. Du 31 juillet au 13 août 2022, elle organisera une plaine de jeux à Baileux, devant faire l’objet d’une convention pour l’occupation de locaux au centre culturel Sudhaina, à l’école de Baileux et au club de football de Baileux.

Il revient au Conseil d’approuver cette convention.

## **10. AFFAIRES GENERALES – Assemblées Générales**

### **10.1 – Assemblée Générale ordinaire de la SWDE – 31 mai 2022**

L’Assemblée Générale ordinaire de la SWDE aura lieu le 31 mai 2022. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l’Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l’ordre du jour, à savoir :

- 1- Rapport du Conseil d’Administration ;
- 2- Rapport du Collège des commissaires aux comptes ;
- 3- Approbation des bilans, comptes de résultats et annexes au 31/12/2021 ;
- 4- Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes ;
- 5- Election de deux commissaires-réviseurs ;
- 6- Emoluments de deux commissaires-réviseurs élus par l’Assemblée Générale ;
- 7- Nomination du Président du Collège des commissaires aux comptes ;
- 8- Modification de l’actionnariat ;
- 9- Approbation séance tenante du procès-verbal de l’Assemblée Générale ordinaire du 31/05/2022.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

### **10.2 – Assemblée Générale ordinaire d’IMIO – 28 juin 2022**

L’Assemblée Générale ordinaire d’IMIO aura lieu le 28 juin 2022. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l’Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l’ordre du jour, à savoir :

- 1- Présentation du rapport de gestion du Conseil d’Administration ;
- 2- Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- 3- Présentation et approbation des comptes 2021 ;
- 4- Décharge aux administrateurs ;
- 5- Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- 6- Révision de nos tarifs.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

**11. FINANCES – Club de football de Forges – C.S. Forges – Octroi d’une subvention extraordinaire – Décision**

Le Conseil communal est invité à approuver l’octroi d’une subvention extraordinaire de 10.000€ au club de football C.S. Forges en vue de lui permettre l’achat d’un tracteur tondeuse pour l’entretien du terrain et des abords. Cette dépense sera engagée et imputée à l’article budgétaire 764/63551 – n° de projet 20220055 du budget extraordinaire 2022 lequel présente un solde disponible de 10.000€.

**12. FINANCES – Club de football de Saint-Remy – Octroi d’une subvention extraordinaire – Décision**

Le Conseil communal est invité à approuver l’octroi d’une subvention extraordinaire de 10.000€ au club de football de Saint-Remy en vue de lui permettre de réaliser les travaux de mise en conformité des installations. Cette dépense sera engagée et imputée à l’article budgétaire 764/63551 – n° de projet 20220054 du budget extraordinaire 2022 lequel présente un solde disponible de 10.000€.

**13. FINANCES – Remise en location de 4 lots de chasse – Nouvelle procédure – Décision**

En séance du 09/02/2022, le Conseil communal avait décidé de la remise en location de 4 lots de chasse. L’unique offre parvenue étant inférieure au prix minimum fixé par le Conseil, ce dernier est invité à approuver la relance de la procédure de location des territoires de chasse suivants :

- Série A lot 6 « Bailièvre » d’une contenance de 615 hectares ;
- Série B lot 1 « Chimay-Nord-Robecheies » d’une contenance de 330 hectares ;
- Série B lot 2 « Chimay-Nord Bayes Bleues » d’une contenance de 300 hectares ;
- Série B lot 3 « Chimay-Nord Maronet » d’une contenance de 220 hectares.

Le prix minimum des relocations est fixé à 42€/ha.

**14. FINANCES – Budget 2022 – Fabrique d’église de Bailièvre**

La fabrique d’église Saint-Joseph à Bailièvre a remis pour approbation la délibération du 01/03/2022 relative à son budget pour l’exercice 2022. Il appartient au Conseil d’approuver ce budget.

**15. FINANCES – Transformation de l’église Saint-Nicolas à Lompret en chapelle et fusion par absorption avec la fabrique d’église Saints Pierre et Paul à Chimay**

Les fabriques d’église ayant des difficultés à recruter de nouveaux fabriciens et étant en manque de bénévoles actifs au sein de la communauté, il revient au Conseil d’approuver la délibération du Conseil de fabrique de la fabrique d’église Saint-Nicolas à Lompret du 24/11/2021 et celle du Conseil de fabrique de la fabrique d’église Saints-Pierre-et-Paul du 16/12/2021 mentionnant la transformation de l’église Saint-Nicolas à Lompret en chapelle et la fusion par absorption du territoire de la paroisse Saint-Nicolas à Lompret avec le territoire de la paroisse Saints-Pierre-et-Paul à Chimay. Le patrimoine de la fabrique d’église Saint-Nicolas à Lompret sera transféré vers la fabrique d’église Saints-Pierre-et-Paul de Chimay.